



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2020

Président :	M. Olivier Bonvin	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jérôme Padrun	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	48
	Quorum :	25
	Présents :	41
	Excusés :	6
	Absents :	1
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	21
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 22 juin 2020	<p>En raison du COVID-19, la séance a lieu au Forum de Savigny, gracieusement prêté par la Commune de Savigny.</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal puis l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Monsieur François Clot demande une rectification de deux lettres à l'ultime paragraphe. Il s'agit de 'félicite' avec 'e' et l'initiale de Madame Dutoit qui est 'P' et non 'L' (p. 8), puis le procès-verbal du 22 juin 2020 est accepté à la majorité.</p>	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>M. Olivier Bonvin, président, demande à chacun de maintenir le port du masque pendant la séance et remercie la commune de Savigny qui, ayant mis gracieusement à disposition la salle du Forum avec toutes ses installations, permet la tenue d'une séance plus sereine pendant cette période de crise.</p> <p>Il relève que les votations du 27 septembre ont vu une participation des habitants de Servion de plus de 65 %. Il réitère sa demande de préférer le vote par correspondance, ce qui permet de diminuer la quantité de travail à effectuer le jour-même. Les prochaines votations ont lieu le 29 novembre 2020.</p> <p>Pour information, le 17 novembre a lieu l'inspection</p>	

	<p>annuelle de la Préfecture, maintenue sous une forme réduite, sans la rencontre traditionnelle de deux communes.</p> <p>Suite à une motion de M. Jérôme Berger, la municipalité a mandaté l'entreprise EEO (Études Electriques Olivetta) pour faire une étude de faisabilité concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux de Servion. 13 bâtiments avec une orientation sud/sud-ouest ont été pris en compte. L'étude a calculé pour chaque site la quantité d'énergie photovoltaïque qui pourrait être produite et consommée sur site. S'il s'avère que seuls dix pour cent de cette énergie seraient consommés sur place, l'étude n'a pas pris en compte la consommation propre des locataires dans les bâtiments comprenant des appartements locatifs. Concernant le coût d'une telle installation, et compte tenu d'un amortissement sur 20 ans, aucun des bâtiments ne permet un rendement dans ce laps de temps, et l'énergie produite, certes importante, devrait être injectée dans le réseau du distributeur pour un tarif de reprise de 7 centimes environ. Il en ressort que, financièrement parlant, l'installation n'est pas rentable.</p> <p>Quelques copies des résultats de cette étude intitulé « Commune de Servvion (sic), Etude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques dans les différents bâtiments communaux » sont mises à disposition des conseillers.</p> <p>Enfin, le président informe les conseillers que M. Carlos Alves tient à disposition un microphone pour que les intervenants puissent s'exprimer de manière audible durant la séance.</p>
<p>3. Préavis n° 07/2020 – l'arrêté d'imposition pour l'année 2021</p>	<p>M. Eric Dammköhler, rapporteur de la commission des finances, relate qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, les retombées financières futures de la commune sont très incertaines et les sommes à charge de la commune envers le canton inconnues. Par conséquent, la commission est d'avis que, s'il est possible à l'avenir que le taux d'imposition augmente, pour 2021, l'arrêté présenté par la municipalité est cohérent. Elle propose d'accepter le préavis tel que présenté.</p> <p>Personne ne demande la parole.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.</p>
<p>4. Préavis n° 08/2020 – demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 170'000.00 destiné à l'étude d'un règlement communal des</p>	<p>M. Félix Rattin donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Il souligne que les règlements des constructions des anciennes communes de Servion et de Les Cullayes établis en 2012 sont obsolètes avec des clauses qui diffèrent. Afin de répondre aux exigences cantonales en</p>

<p>constructions et d'un plan de zones uniques pour les deux villages de la Commune de Servion</p>	<p>matière d'aménagement du territoire et de planification énergétique territoriale, ils doivent être uniformisés et le COS (Coefficient d'occupation au sol) augmenté. La taille minimale des parcelles constructibles sera supprimée et les plans de zones adaptés. La commission est d'avis que le choix du bureau NPPR Géomètres en tant que conseillers techniques est justifié.</p> <p>Par conséquent, elle propose d'accepter le préavis municipal tel que proposé.</p> <p>M. E. Dammköhler, rapporteur de la commission des finances, souligne que les règlements actuellement en vigueur se basent sur les anciennes limites des communes d'avant fusion, respectivement 1994 pour Les Cullayes et 2006 pour Servion. Le moment est opportun pour fusionner les règlements et plans de zone puisqu'il existe également la possibilité, sous réserve, que la commune reçoive un subside cantonal pour cette étude.</p> <p>La commission aurait souhaité cependant pouvoir disposer d'une autre source de chiffres estimatifs émanant d'un second bureau d'étude afin de pouvoir comparer les montants induits par la réalisation de ce type de mandat. Dès lors, la municipalité lui a assuré qu'elle en tiendrait compte en demandant une deuxième offre avant de procéder au choix du mandataire.</p> <p>Estimant que le montant qu'occasionnerait l'étude est supportable pour les finances de la commune, la commission propose d'accepter le préavis.</p> <p>M. Philippe Chaubert appuie la demande de la commission des finances tendant à demander une offre complémentaire à un second bureau. En effet, il indique que les lois sur les marchés publics relatives aux prestations de services stipulent qu'au-dessus du seuil de CHF 150'000.-, il faut solliciter des offres concurrentielles sur un mode sélectif.</p> <p>Le syndic, M. Cédric Matthey, souligne que, suivant la demande de la commission des finances, la municipalité a pris contact avec un second bureau. Une fois reçue, cette offre concurrentielle sera communiquée à la commission des finances avec un commentaire de la part de la municipalité quant à son choix.</p> <p>M. Jouni Heinonen trouve le montant de CHF 170'00.- élevé et souhaite davantage d'explications quant à son utilisation.</p> <p>Le syndic informe le conseil que la pré-étude a déjà eu lieu et a coûté CHF 10'000.-. Ce montant a été prélevé sur le budget de l'an passé. Elle doit être suivie par un diagnostic territorial qui comprend la récolte et l'analyse des documents en vigueur accompagné d'une vision stratégique du territoire. Tout doit être contrôlé et correspondre aux nouveaux critères du canton. D'autres</p>
---	--

dépenses concernent l'élaboration d'un PGA (Plan général d'affectation) qui doit être établi par rapport aux différentes zones et uniformisé sur toute la commune en tenant compte du nouveau règlement commun. A chaque étape, tous les documents doivent être contrôlés. De plus, souligne le syndic, il faut organiser des séances de coordination, dont une partie publique, et nommer une commission ad hoc qui aura pour tâche d'examiner, notamment, la partie urbanistique et le COS.

Précisant encore qu'il est possible que d'autres communes chiffrent un montant inférieur pour de telles études, Servion a pris la décision d'inclure dans cette somme, qui, il l'assure, ne sera pas entièrement dépensée, une réserve pour répondre à d'éventuels recours. La commune a préféré jouer la carte de la précaution avec le montant cité.

M. Richard Sermier demande si, dans le climat actuel, il est nécessaire de dépenser un tel montant maintenant.

Le syndic lui répond que la commune devrait pouvoir bénéficier d'un subside de CHF 70'000.-. A l'avenir, le CUS (Coefficient d'utilisation du sol) pour la zone villas, actuellement à 0,3, sera porté à 0,4 dans le but d'augmenter le potentiel d'habitation. La commune a été obligée de maintenir en vigueur deux règlements, soit un pour chaque village, ce qui mène à des discussions conflictuelles quant à l'application de l'un ou de l'autre. En effet, jusqu'ici, le canton refusait d'entrer en matière en ce qui concerne la modification du règlement de Servion qui datait de moins de quinze ans. Aujourd'hui, l'occasion se présente d'élaborer un seul règlement, un travail de longue haleine qui devra être validé par le Conseil d'État et qu'il estime à au moins deux ans.

M. Patrice Jordan demande plus de clarification par rapport à des recours futurs éventuels qui pourraient s'étaler sur des périodes longues et le calcul d'un montant forfaitaire horaire correspondant.

Le syndic lui répond qu'il reste encore des parcelles à construire et, bien qu'il soit inutile que certaines personnes tentent de faire recours et passer des zones agricoles en zones constructibles, il est conscient que certains cas se présenteront et qu'il faudrait les traiter avec, comme résultat, une dépense assurée. Il rappelle cependant, que la tâche actuelle du conseil n'est pas d'entamer des discussions autour du futur règlement, mais de voter un crédit.

M. Daniel Weisser doute de l'utilité de la demande en cours pour une deuxième offre puisque les montants sont déjà connus. Il argumente que, forcément, l'offre d'un second bureau sera en-dessous du prix cité par le premier. Partant, il propose de démarrer avec le bureau

	<p>déjà sélectionné dans un premier temps et qui connaît les deux communes. Il se rallie à l'avis de M. P. Jordan concernant les éventuels recours de longue durée qui pourraient coûter cher à la commune et qui sont impossibles à chiffrer. A son avis, accepter une autre offre, de surcroît beaucoup plus basse, serait une erreur.</p> <p>Le syndic dit comprendre l'avis de M. D. Weisser mais il réitère ses propos. Il s'est maintenant engagé en ce sens auprès de la commission de finances et, si tout se passe bien, le montant à dépenser sera inférieur à CHF 170'000.-. Dans le cas contraire, le conseil en sera informé. De plus, ayant maintenant confirmation que la loi sur les marchés publics exige une procédure pour les montants supérieurs à 150'000.-, il ne peut qu'obtempérer. Il informe le conseil qu'il s'est approché du bureau Abbas parce que celui-ci connaît déjà les spécificités de la commune de Servion. Par conséquent, il est en attente de son offre.</p> <p>Le président propose de voter ensemble les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances.</p> <p>Les deux sont acceptés à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est adopté à la majorité avec une abstention.</p>
<p>5. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p>ASIJ – M. J. Berger, délégué, informe le conseil que l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat s'est réunie à Savigny le 23 septembre.</p> <p>Budget – En raison de la pandémie Covid-19, le budget 2021 a créé un surcoût de CHF 450.- par élève pour les nettoyages et la désinfection des collèges suivant les recommandations émises.</p> <p>Transports – Un appel d'offre est sur le point d'être lancé pour couvrir la période allant de 2021 à 2026.</p> <p>M. Etienne Cherpillod et M. Louis Pipoz du comité de direction sont actuellement tous deux accidentés.</p> <p>Les travaux de construction du nouveau collège Gustave Roud à Carrouge ont débuté.</p> <p>AISFE (Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières – Essertes) – Rien à signaler</p> <p>ORPC – M. Hermann Olivetta, délégué, rapporte que l'Organisation Régionale de la Protection Civile s'est réunie le 8 octobre 2020. En plus du budget qui a été voté et qui comprend une participation par habitant de CHF 23.50, la section PC de Lausanne Ouest a fait une demande pour établir un système de tracking téléphonique pour 50 miliciens. La PC Lavaux-Oron a été sollicitée à ce propos. Au niveau du recrutement, on constate une diminution de l'effectif qui est due à plusieurs facteurs. Moins de jeunes se présentent</p>

	<p>actuellement et il est plus difficile de recruter de nouveaux membres. Pour parer à cette baisse, les années de service seront augmentées de 12 à 14 ans.</p> <p>Déchets carnés – rien à signaler (délégué : M. Patrik Steffen).</p>
<p>6. Communications de la Municipalité</p>	<p>Syndic – Administration générale, finances, informatique, police, mobilité</p> <p>Le syndic, M. C. Matthey, revient sur le rapport de M. H. Olivetta mandaté par la municipalité suite à la motion Berger. Équiper tous les toits de l'ensemble des bâtiments communaux coûterait CHF 500'000.-. Par conséquent, puisque seuls dix pour cent de la production seraient consommés directement et qu'il serait impossible d'amortir les frais d'installation en vingt ans, la municipalité renonce à la pose de panneaux sur des bâtiments communaux. Dans l'immédiat, elle propose cependant d'équiper le toit de la voirie qui se trouve à côté de la maison <i>La Retraite</i> pour alimenter ce bâtiment en électricité par l'installation d'une pompe géothermique. Dans un deuxième temps, elle prévoit d'équiper le toit de la ferme « <i>des Baudins</i> », de panneaux pour que cet équipement photovoltaïque puisse servir à alimenter une pompe géothermique et chauffer les radiateurs électriques des deux appartements. En ce qui concerne les autres toits, la municipalité propose de mettre à disposition cette surface pour que ceux qui le souhaitent puissent y poser des panneaux et profiter de la génération d'énergie renouvelable. Dans ce cas, la commune mandaterait le bureau EEO pour répondre aux demandes du public.</p> <p>Le syndic encourage les conseillers à lire le rapport émis par la société EEO et à venir avec d'éventuelles questions à la séance du conseil prévu le 6 décembre 2020.</p> <p>M. H. Olivetta intervient pour mentionner que le rapport a été dirigé dans le sens d'une consommation immédiate de l'énergie produite et non de sa revente. Il ajoute cependant que la possibilité offerte à un investisseur qui serait disposé à équiper la surface de toiture de la commune, environ 1'000 m², par un montant de CHF 500'000.-, représente une solution intéressante.</p> <p>Le syndic remercie M. J. Berger pour sa demande qui a offert la possibilité de cette étude révélatrice.</p> <p>Enfin, le syndic explique l'absence des deux municipaux, Mme Monique Riess et M. Denys Kaba, qui ont, tous deux, été testés positifs au COVID-19. Il assure les conseillers que, n'ayant pas eu de contact durant la période d'incubation, il n'y a pas eu de risque de transmission à d'autres membres de la municipalité.</p> <p>Il leur souhaite un bon rétablissement.</p>

Instruction publique, affaires sociales, routes et parkings, éclairage public

M. Yves Boand, municipal, relève quelques points concernant l'ASIJ. Par rapport au budget annuel total de CHF 8'366'580.-, la part de Servion, avec 241 élèves pour 1997 habitants, est de CHF 1'133'790.40.

L'assemblée générale de l'APERO (Accueil de la petite enfance du réseau d'Oron) a eu lieu à Vuillens le 29 septembre 2020. Le budget de 2021, CHF 11'918'760.-, reste stable avec un coût par habitant de CHF 150.-.

L'ARAS, le Centre social régional EST Lausannois – Oron – Lavaux, a tenu son assemblée générale le 26 octobre 2020.

En ce qui concerne la voirie, la municipalité a investi dans une nouvelle remorque pour l'arrosage des différents massifs floraux du village et un plus petit tracteur pour les endroits peu accessibles. Elle continue à remplacer les anciennes lampes de la commune par un éclairage LED.

Par rapport au réseau routier, un projet est mis à l'enquête du 28 octobre au 27 novembre concernant la réfection de la RC 636 qui traverse Servion. Le dossier peut être consulté au bureau technique, mais sur rendez-vous uniquement.

Le municipal donne quelques explications concernant la mobilité douce, les arrêts de bus en bois et les passages pour piétons qui sont conçus avec des obstacles pour empêcher tout dépassement inopiné par des véhicules représentant un danger.

Les directives concernant l'évacuation des eaux usées ont changé. Ainsi, en cas de pluie, il faut maintenant séparer les eaux traitées des eaux claires afin d'éviter toute pollution induite par l'évacuation des eaux de la route qui contiennent des carburants ou des métaux lourds et leur versement dans les eaux claires.

Le syndic relève que si, cette année, le marché de Noël du 12 décembre 2020 a été annulé, la municipalité a maintenu la tradition de la vente des sapins de Noël. Les forêts de Servion ne sont plus capables de fournir les sapins de la qualité nécessaire. Néanmoins, la municipalité a fait appel à un paysagiste de la région susceptible de les fournir. Les prix réels varient entre CHF 15.- et CHF 20.-, mais, avec l'appui de deux entreprises sponsors de la région, leur prix reste garanti à CHF 5.-. Il souligne que la distribution aura lieu dans le local de la voirie à Servion et non à Les Cullayes.

Mme Rachel Ribet demande s'il faut réserver les sapins à l'avance. Le syndic l'informe que ceci sera indiqué dans le tout ménage qui sera bientôt distribué.

<p>7. Propositions individuelles et divers</p>	<p>M. D. Weisser demande si une retouche sera refaite à la rue du Vieux Collège à Servion au niveau du passage qui vient d'être refait avec du gravillonnage et dont il qualifie le travail de scandaleux.</p> <p>M. Y. Boand lui répond qu'à cause de la température actuelle, ce n'est pas prévu dans l'immédiat. Le revêtement ne peut plus être retouché.</p> <p>A son tour, M. François Henry, las de voir s'éterniser les travaux pour le changement des conduites d'eau potable du Chemin Aux Channey, demande s'il est possible de donner enfin une date pour la fin des travaux. Le syndic répond que l'entreprise qui s'en occupe se fait désirer. Il s'inquiète d'un éventuel déneigement qui serait impossible dans les conditions actuelles. Il n'a pas de réponse à fournir suite à la remarque selon laquelle sur le dernier PV des rendez-vous de chantier, figure l'information que tous les travaux d'enrobage seront terminés le 6 novembre 2020. Néanmoins, il espère, non il promet, que l'enrobé sera posé début décembre 2020. En ce qui concerne le tapis final, il sera ajouté en 2021 sans qu'il soit question d'attendre que la dernière tuile des six villas prévues à la construction soit posée.</p>
<p>8. Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 21h10.</p> <p>Prochaine séance : le vendredi 4 décembre 2020 à 20 heures dans la salle du Forum à Savigny</p>